

30/01/2023 - Tableau de synthèse des différentes situations à compter du 01/02/2023 :

STATUT DE L'AGENT		SITUATIONS POSSIBLES			
		Agent public en maladie ordinaire ayant contracté la Covid-19	Agent vulnérable	Agent identifié comme « cas contact »	Garde d'enfant du fait de la Covid-19
JUSTIFICATIFS		Arrêt maladie	Méd. traitant Certificat médical	-	Méd. traitant Certificat médical
IRCANTEC	CONTRACL	Congé de Maladie Ordinaire  avec le jour de carence à compter du 01/02/2023  ou Télétravail ou Présentiel avec application des gestes barrières et sans contact avec des personnes fragiles à compter du 1 <sup>ier</sup> février 2023	Présentiel avec aménagement des conditions d'emploi (mesure de protections renforcées)  Ou Télétravail  Ou Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) jusqu'au 28 février 2023	Présentiel avec application des gestes barrières et sans contact avec des personnes fragiles Ou Télétravail	Application des dispositifs de droit commun (garde d'enfant malade classique, RTT, congés annuels) ou Télétravail

https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/lutte-contre-l-epidemie-de-covid-19-entree-en-vigueur-de-plusieurs-evolutions